



Communiqué de presse

Lausanne, 26 janvier 2009

## Faillite Lehman Brothers

### **Le Crédit Suisse en tait plus qu'il n'en dit !**

**Alors qu'il avait refusé jusqu'à présent de communiquer sur le dossier Lehman Brothers, le Crédit suisse est enfin sorti de son mutisme dans les colonnes de la NZZ am Sonntag d'hier. La FRC considère cependant comme totalement insatisfaisantes les réponses apportées par M. Walter Berchtold, chef du secteur Private Banking du Crédit Suisse, et demande que toute la lumière soit faite sur cette affaire. S'il le faut, la FRC est prête à utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour obtenir un règlement équitable en faveur de tous ses membres, en concertation avec les associations suisses-allemandes actives dans la défense des victimes de Lehman Brothers.**

Selon M. Berchtold, 2'000 clients auraient trouvé grâce aux yeux du Crédit Suisse, pour près de 100 millions de francs. C'est une bonne nouvelle en soi, mais cela ne va pas assez loin.

Comme l'établissement bancaire n'a toujours pas fourni d'explications convaincantes pour justifier sa position suite à la faillite de Lehman Brothers, la FRC n'a aucune raison de renoncer à sa demande de remboursement total de tous les épargnants qui avaient acquis des produits Lehman Brothers proposés par le Crédit Suisse.

Pour la FRC, des situations semblables doivent être traitées de manière égale et l'approche individuelle, opaque et inégalitaire privilégiée jusqu'à présent par le Crédit Suisse ne saurait être acceptée.

Par respect pour ses (ex-)clients, le Crédit Suisse doit enfin faire preuve de transparence sur les éléments essentiels suivants :

- Comment la banque a-t-elle défini son double critère d'entrée en matière (50% d'exposition aux produits Lehman et moins de 500'000 francs au total) ?
- Quels critères le Crédit Suisse applique pour traiter différemment les épargnants répondant aux critères d'entrée en matière ? Pourquoi un grand nombre ne reçoit que 50% de son capital, alors que certains se voient proposer 90% de la somme qui avait été investie ?
- Combien de personnes ont perdu leurs avoirs dans le cadre de la faillite de Lehman Brothers et pour quel montant global ?
- La FRC relève en effet que sur les 500 épargnants qui se sont adressés à sa plateforme, seul un petit 10% a reçu une offre du Crédit Suisse. On peut dès lors se demander pourquoi si peu de Romands et de Tessinois ont reçu une offre et quelle part du nombre total des victimes ces 2000 personnes indemnisées représentent.

En conclusion, la FRC demande une dernière fois au Crédit Suisse de renoncer à son approche unilatérale et d'enfin privilégier la voie du dialogue avec les représentants de ses (ex-)clients .

### Informations complémentaires :

Mathieu Fleury, Secrétaire général : 021 331 00 99